



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°39

Réunion du : mardi 19 Mars 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. – 1/4 et 1/2 Finales

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales des coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. se sont déroulés au siège du CREDIT MUTUEL et ont été effectués par M. Jamel SANDJAK, Président de la L.P.I.F.F. et M. Raphaël REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL I.D.F..

Tirage au sort des rencontres des 1/4 de Finale de la COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 07 Avril 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 – 21384197 : CESSON VERT ST DENIS / VINCENNOIS CO

Match n°2 – 21384198 : GARENNE COLOMBES AF / ALFORTVILLE US

Match n°3 – 21384199 : SAINT BRICE FC / PARIS ST GERMAIN FC

Match n°4 – 21384200 : MONTRouGE FC 92 / CONFLANS FC

EPREUVE:

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 14h30.

Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il y a une prolongation de 2 x 15 minutes. En cas d'égalité, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant le règlement de celle-ci.

Dans le cas où la rencontre a lieu en nocturne, le club recevant doit disposer d'un terrain doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la F.F.F. et classé par la C.R.T.I.S. (niveau E5 minimum). A défaut et sous réserve que le club initialement désigné comme visiteur dispose d'un terrain doté d'un éclairage de niveau E5 minimum, la rencontre est inversée pour le bon déroulement de la compétition.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **TROIS (3) ARBITRES OFFICIELS** à la charge du club recevant.

Tirage au sort des rencontres des 1/2 Finales

Ces rencontres se dérouleront **le Dimanche 12 Mai 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 : VAINQUEUR 1 contre VAINQUEUR 4

Match n°2 : VAINQUEUR 2 contre VAINQUEUR 3

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

SENIORS – MATCHS REMIS

20435510 : LIMAY A.L.J. / DRANCY J.A. 2 du 17/03/2019 (R2/B)

Cette rencontre est reportée au 07 Avril 2019.

20435643 : OL. ADAMOIS / CLAYE SOUILLY S. du 17/03/2019 (R2/C)

Cette rencontre est reportée au 21 Avril 2019.

SENIORS - CHAMPIONNAT**20435006 : ULIS C.O. 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 24/03/2019 (N3)**

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

La Section ne peut pas autoriser le déroulement du match à 16h00 au stade Jean-Marc SALINIER car celui-ci ne dispose pas d'un éclairage classé.

20434797 : MACCABI PARIS 1 / SAINT LEU 95 F.C. 1 du 16/03/2019 (R1/A)

La Section,

Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel, du courriel de MACCABI PARIS, de ST LEU 95 F.C. et de la Mairie de Paris,

considérant que le match n'a pas eu lieu, en raison de la fermeture des installations suite à un mouvement de grève,

considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Par ces motifs,

. reporte le match au 06 AVRIL 2019 et demande aux clubs de MACCABI PARIS de proposer un terrain de repli pour ce match ainsi que pour tous ses prochains matches à domicile jusqu'à la fin de saison.

Compte tenu de la situation, il est décidé que plus aucune rencontre de MACCABI PARIS ne sera programmée au stade Maryse Hiltz jusqu'à la fin de saison.

Matches concernés :

20434821 : MACCABI PARIS / GARENNE COLOMBES du 30/03/2019 (R1/A)

20434809 : MACCABI PARIS / SAINT DENIS US du 13/04/2019 (R1/A)**20434833 : MACCABI PARIS / CERGY PONTOISE FC du 18/05/2019 (R1/A)****20435142 : CESSON VERT ST DENIS E.S. 1 / MACCABI PARIS 2 du 24/03/2019 (R2/A)**

Demande de changement de terrain de CESSON VERT ST DENIS ES via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 24 mars 2019 à 14h, sur le stade du Gymnase à CESSON.

Accord de la Section.

20435515 : DRANCY J.A. 2 / COLOMBIENNE ES du 24/03/2019 (R2/B)

Courriel de la JA DRANCY et attestation de la Mairie de LA COURNEUVE indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Section fixe cette rencontre le Dimanche 24 Mars 2019 à 15h30, sur le stade Nelson Mandela (synthétique) à LA COURNEUVE.

20435532 : DRANCY J.A. 2 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN du 31/03/2019 (R2/B)

Courriel de la JA DRANCY et attestation de la Mairie de LA COURNEUVE indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 31 Mars 2019 à 15h00, sur le stade Géo André 1 (synthétique) à LA COURNEUVE.

20435666 : GOBELINS F.C. 2 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 30/03/2019 (R2/C)

Demande de changement de terrain de GOBELINS FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 30 mars 2019 à 15h, sur le stade G. CARPENTIER à Paris 13^{ème}.

Accord de la Section.

20435797 – NANTERRE E.S. 1 / NEUILLY SUR MARNE S.F.C. du 31/03/2019 (R2/D)

RAPPEL

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de NANTERRE** accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 29 mars 2019 à 12h00.**

20891052 : AVONNAISE U.S. 1 / VERSAILLES 78 F.C. 2 du 24/03/2019 (R3/B)

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 23 mars 2019 à 19h00, sur le stade Benjamin GONZO à AVON.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

20436176 : RUEIL MALMAISON F.C. 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 24/03/2019 (R3/C)

Demande de changement de terrain de RUEIL MALMAISON FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 24 mars 2019 à 15h00, sur le stade du Parc T2 à RUEIL MALMAISON.

Accord de la Section.

U19 - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. – 1/4 et 1/2 Finales

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales des coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. se sont déroulés au siège du CREDIT MUTUEL et ont été effectués par M. Jamel SANDJAK, Président de la L.P.I.F.F. et M. Raphaël REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL I.D.F..

Tirage au sort des rencontres des 1/4 de Finale :

Les rencontres auront lieu le **Dimanche 07 Avril 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la **Section**.

Match n°1 – 21384201 : BOBIGNY ACADEMIE / CHAMPS SUR MARNE AS
Match n°2 – 21384202 : BRETIGNY FCS / BLANC MESNIL SFB
Match n°3 – 21384203 : VIRY CHATILLON ES / VAL YERRES CROSNE
Match n°4 – 21384204/205 : ARGENTEUIL RFC ou DRANCY JA / MANTOIS 78 FC

EPREUVE:

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire. L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé. En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant le règlement de celle-ci.

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 14h30.

Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son championnat.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

Tirage au sort des rencontres des 1/2 Finales
--

Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 12 Mai 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 : VAINQUEUR 2 contre VAINQUEUR 3
Match n°2 : VAINQUEUR 4 contre VAINQUEUR 1

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

U19 - CHAMPIONNAT

Accession au championnat National U17

La Section rappelle que conformément au règlement du championnat U17 (art. 5.3.1) les équipes terminant aux **2 premières places** du championnat R1 à l'issue de la saison 2018-2019 accèdent au championnat National U17.

Demande de précisions de l'A.C.B.B. sur la réforme des compétitions de jeunes prévue à compter de la saison 2019/2020

La Section rappelle que la réforme des compétitions de jeunes a été adoptée par le Comité de Direction de la Ligue du 25 juin 2018 et prévoit que :

- Le championnat U19 devient le championnat U18
- Le championnat U17 devient le championnat U16
- Le championnat U16 Régional devient le championnat U17 régional
- Le championnat U15 devient le championnat U14
- Le championnat U14 Régional devient le championnat U15 régional

En outre, il est rappelé que :

- La structure des « nouveaux » Championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des Championnats qu'ils remplacent
- Les règles d'accessions/relégations dans chacun des « nouveaux » Championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des Championnats qu'ils remplacent

- Les descendants du Championnat National U19 sont affectés dans le Championnat Régional U18 de R1
- Les descendants du Championnat National U17 sont affectés dans le Championnat Régional U16 de R1

En revanche, la réforme ne prévoit pas que :

- Les clubs ayant une équipe en C.N. U17 ou C.N. U19 à l'issue de la saison 2018/2019 obtiennent automatiquement une équipe en U16 R1 ou U18 R1 lors de la saison 2019/2020 ;
- Un club conserve une équipe en U16 R1 ou U18 R1 la saison n+1 en cas d'accession au C.N. U17 ou C.N. U19 à l'issue de la saison n.

ECRIRE A ACBB.

20502823 : PARIS F.C. 2 / MONTFERMEIL F.C. du 24/03/2019 (R1)

Demande de changement d'horaire de PARIS F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 24 mars 2019 à 13h00.

Accord de la Section (horaire officiel).

20504152 : LES MUREAUX O.F.C. / RACING COLOMBES 92 du 24/03/2019 (R3/D)

Demande de changement d'horaire de RACING COLOMBES 92 via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 24 mars 2019 à 11h00, sur le stade Léo Lagrange aux MUREAUX.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit des MUREAUX O.F.C. parvenu dans les délais impartis.

20503367 : ARGENTEUIL RFC / BRETIGNY FCS du 24/03/2019 (R2/A)

Courriel du RFC ARGENTEUIL informant d'une demande de prêt de terrain auprès de la Commune de BEZONS.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **du terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'ARGENTEUIL** accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 22 mars 2019 à 12h00.**

20502977 – GENNEVILLIERS C.S.M. 1 / ANTONY SPORTS EVOLUTION 1 du 31/03/2019 (R2/B)

RAPPEL

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de GENNEVILLIERS** accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 29 mars 2019 à 12h00.**

20503361 : BRETIGNY FCS / EVRY F.C. du 17/03/2019 (R2/A)

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été arrêté à la mi-temps en raison d'un vol constaté dans le vestiaire d'EVRY FC,

Par ce motif,

. donne match à rejouer le 21 Avril 2019.

Transmet le dossier à la C.R.D. pour suite éventuelle à donner.

20503751 : MAUREPAS AS / ST LEU 95 FC du 17/03/2019 (R3/B)

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 16^{ème} minute de jeu, en raison de la blessure d'un joueur nécessitant l'intervention des pompiers,

Considérant que le match a été interrompu durant 50 minutes et que l'arbitre n'a pu faire reprendre le match,

Par ces motifs,

. donne match à rejouer le 07 Avril 2019.

20504142 : SEIZIEME E.S. / LIVRY GARGAN F.C. du 17/03/2019 (R3/D)

La Section,

Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de la Mairie de Paris,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et des 2 équipes sur les installations,

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler suite à la fermeture du stade en raison des conditions météorologiques,

Par ces motifs,

. reporte cette rencontre au 07/04/2019.

U17 - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. – 1/4 et 1/2 Finales

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales des coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. se sont déroulés au siège du CREDIT MUTUEL et ont été effectués par M. Jamel SANDJAK, Président de la L.P.I.F.F., et M. Raphaël REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL I.D.F..

Tirage au sort des rencontres des ¼ de Finale :

Ces rencontres auront lieu **le Dimanche 07 Avril 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 – 21384206 : FLEURY 91 FC / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

Match n°2 – 21384207 : VILLETANEUSE CS / SARCELLES AAS

Match n°3 – 21384208 : DRANCY JA 2 / ANTONY FOOT EVOLUTION

Match n°4 – 21384209 : MANTOIS 78 FC / AUBERVILLIERS C.

EPREUVE:

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 14h30.

Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant le règlement de celle-ci.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

Tirage au sort des rencontres des 1/2 Finales

Ces rencontres se dérouleront **le Dimanche 12 Mai 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 : VAINQUEUR 3 contre VAINQUEUR 2

Match n°2 : VAINQUEUR 4 contre VAINQUEUR 1

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

U16 - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. – 1/4 et 1/2 Finales

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales des coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. se sont déroulés au siège du CREDIT MUTUEL et ont été effectués par M. Jamel SANDJAK, Président de la L.P.I.F.F., et M. Raphaël REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL I.D.F..

Tirage au sort des rencontres des 1/4 de Finale :

Ces rencontres auront lieu **le Dimanche 07 Avril 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 – 21384211 : CENTRE DE FORM FOOT PARIS / DRANCY JA

Match n°2 - 21384212 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / CRETEIL LUSITANOS

Match n°3 – 21384213 : BOULOGNE BILLANCOURT AC / TORCY P.V.M.

Match n°4 – 21384214 : MONTFERMEIL FC / PARIS FC

EPREUVE:

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 14h30.

Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son championnat.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, **il n'y a pas de prolongation**, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant le règlement de celle-ci.

FEUILLES DE MATCH :

La Section demande aux clubs recevant, de renvoyer la feuille de match dans les meilleurs délais à la LPIFF.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

Tirage au sort des rencontres des 1/2 Finales

Ces rencontres se dérouleront **le Dimanche 12 Mai 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 : VAINQUEUR 1 contre VAINQUEUR 4

Match n°2 : VAINQUEUR 3 contre VAINQUEUR 2

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

U15 - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. – 1/4 et 1/2 Finales

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales des coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. se sont déroulés au siège du CREDIT MUTUEL et ont été effectués par M. Jamel SANDJAK, Président de la L.P.I.F.F., et M. Raphaël REBERT, Directeur Général du CREDIT MUTUEL I.D.F..

Tirage au sort des rencontres des 1/4 de Finale :

Ces rencontres auront lieu **le Samedi 06 Avril 2019 à 15h30** et se dérouleront sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 - 21384215 : PARIS ST GERMAIN FC / RACING COLOMBES 92

Match n°2 - 21384216 : SENART MOISSY / PALAISEAU US

Match n°3 – 21384217 : PARIS FC / SARCELLES AAS

Match n°4 – 21384218 : JEUNES AUBERVILLIERS / TORCY P.V.M. US

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la **Section**.

EPREUVE:

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 15h30.

Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, **il n'y a pas de prolongation**, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant le règlement de celle-ci.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

Tirage au sort des rencontres des 1/2 Finales
--

Ces rencontres se dérouleront le **Samedi 27 Avril 2019 à 15h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Match n°1 : VAINQUEUR 4 contre VAINQUEUR 3

Match n°2 : VAINQUEUR 1 contre VAINQUEUR 2

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **TROIS (3) arbitres officiels**, à la charge du club recevant

U15 – CHAMPIONNAT

20474923 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / SARCELLES AAS 1 du 11/05/2019 - R1 / B

Ce match est avancé au 30/03/2019.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

20475000 FLEURY FC 91 1 / COSMO TAVERNY 1 du 23/03/2019 – R2 / A

Demande de FLEURY FC 91 1 pour avancer le match à 12h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de COSMO TAVERNY qui doit parvenir au plus tard le vendredi 22/03/2019 – 12h00.

20475183 VIRY CHATILLON ES 1 / VERSAILLES FC 1 du 23/03/2019 – R3 / A

Demande de FLEURY FC 91 1 pour décaler le match à 17h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de VERSAILLES FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 22/03/2019 – 12h00.

20475265 VINCENNOIS CO 1 / SARCELLES AAS 2 du 16/03/2019 - R3 / B

Match reporté en raison d'un arrêté Municipal de fermeture du terrain.

La Section reporte ce match au samedi 30/03/2019.

20475442 CLAYE SOUILLY S. 1 / BUSSY SAINT GEORGES FC 1 du 16/02/2019 U15 - R3 / D

Courriel de CLAYE SOUILLY S. indiquant une erreur dans le résultat du match saisi sur la Feuille de Match Informatique.

La Section, après lecture du rapport de l'arbitre officiel, entérine le résultat du match suivant :

CLAYE SOUILLY S. 1 : 0 but.

BUSSY ST GEORGES FC 1 : 3 buts.

U14 REGIONAL

Feuille de Match Informatique – non utilisée

Journée du 16/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
U14 rég	20475538	RED STAR FC	ACBB	16/03/2019
Rapport Arbitre Officiel	Oui			
Rapports des équipes	Oui (Red Star FC)			
Motif non Utilisation FMI	Problème technique + Tablette détériorée lors de la rencontre du 09/02/2019			

Décision Section	La Section rappelle au club du RED STAR FC que l'utilisation de la Feuille de Match Informatique est obligatoire et lui demande d'être opérationnel pour sa prochaine rencontre.
-------------------------	---

C.D.M. – MATCHS REMIS

20442147 : BRIE NORD E.S. / RUEIL MALMAISON F.C. du 17/03/2019 (R1)

20442811 : PAYS DE BIÈRE / ST MICHEL SPORTS du 17/03/2019 (R3/C)

Ces rencontres sont reportées au 07 Avril 2019.

C.D.M. - CHAMPIONNAT

20442146 : IVRY DESPORTIVA VIMARENSE / ESPERANCE PARIS 19^{ème} du 17/03/2019 (R1)

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant l'absence de l'équipe de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} à l'heure du coup d'envoi,

. enregistre le 3^{ème} forfait non avisé entraînant le FORFAIT GENERAL de l'équipe de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème}

Les points et les buts pour et contre acquis lors des matches contre cette équipe sont annulés.

20442543 : FRANCONVILLE FC / PORTUGAIS AUBERGENVILLE du 17/03/2019 (R3/A)

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée car l'équipe des PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE était incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs),

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du R.S.G. de la LPIFF,

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité aux PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE pour en attribuer le gain à FRANCONVILLE FC.

FRANCONVILLE FC : 3 pts – 5 buts

PORTUGAIS d'AUBERGENVILLE : -1 pt – 0 but.

20442569 : ST CYR LUSO / VIROFLAY AM du 31/03/2019 (R3/A)

Demande de report au 07/04/2019 de ST CYR LUSO A.C. via FOOTCLUBS.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Section maintient cette rencontre à la date initiale.

20507280 : PORTUGAIS PARIS 19^{ème} BENFICA / OTHIS CO du 14/04/2019 (R3/D)

Courriel du CO OTHIS demandant le report de la rencontre en raison de l'organisation d'un tournoi à cette date.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Section maintient cette rencontre à la date initiale.

ANCIENS – MATCHS REMIS

20442945 : QUINCY VOISINS F.C. US / TORCY PVM US du 17/03/2019 (R1)

20442947 : FLEURY 91 F.C. / SENART MOISSY du 17/03/2019 (R1)

Ces rencontres sont reportées au 21 Avril 2019.

20443079 : SOISY ANDILLY MARGENCY / LOUVECIENNES AS du 17/03/2019 (R2/A)

20443210 : OZOIR 77 F.C. / VOLTAIRE CHATENAY MAL. du 17/03/2019 (R2/B)

Ces rencontres sont reportées au 07 Avril 2019.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

20443213 : SUD ESSONNE ETRECHY / STAINS ES du 24/03/2019 (R2B)

Demande de report au 28/04/2019 des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Section maintient cette rencontre au 24 mars 2019.